Cinquante-sixième année. - N° 141 A Vendredi 22 juillet 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 763

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

482 045 697 RCS Rennes.
HVC.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 3105282.00 EUR.
Adresse : 6, Allée Saint-Hubert, 35830 Betton.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif à un PROJET DE FUSION LA SOCIETE HVC Société par actions simplifiée au capital de 3.105.282 € Siège social : 6 allée Saint Hubert 35830 BETTON 482 045 697 RCS RENNES Société Absorbante LA SOCIETE MURIEL SARRAZYN INVESTISSEMENT Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 7.622,45 euros Siège social : 6 allée Saint Hubert 35830 BETTON 439.236.878 RCS RENNES Société Absorbée 1. L'évaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 272.190 euros Passif : 729.087 euros Soit un apport net de - 456.897 euros 2. Rapport d'échange des droits sociaux et rémunération : La société HVC détenant l'intégralité des actions composant le capital de la société MURIEL SARRAZYN INVESTISSEMENT, la fusion sera soumise aux dispositions de l'article L 236-11 du Code de Commerce et il ne sera pas procédé à un échange de titres ni à une augmentation de capital de la société HVC. 3. Date du projet de fusion : 30 juin 2022 4. Lieu de dépôt pour la société absorbante et pour la société absorbée : greffe du tribunal de commerce de RENNES (35) Date de dépôt pour la société absorbante et pour la société absorbée : 19 juillet 2022 Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former des oppositions à cette fusion, placée sous le régime prévu à l'article L.236-11 du code de commerce, dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-14 du code de commerce et R.236-8 du Code de Commerce. Pour avis.